



BREVET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (B.S.R.)

Le BSR permet de conduire des véhicules légers. Vous pouvez obtenir l'option cyclomoteur (50 cm³) à partir de 14 ans pour les deux-roues. Pour ceux qui souhaitent conduire des véhicules à quatre roues, l'option quadricycle léger à moteur (Voiture sans permis) est accessible à partir de 16 ans.

- 2 photos d'identité aux normes passeport dont une collée au dossier.
- Copie de la pièce d'identité (CNI) recto/verso ou copie du passeport en cours de validité indiquant une adresse en Polynésie française. **À défaut, un justificatif de résidence normale***
- Une copie de la pièce d'identité (CNI) recto/verso ou copie du passeport en cours de validité des parents indiquant une adresse en Polynésie française. **À défaut, un justificatif de résidence normale***
Si le représentant légal ne porte pas le même nom de famille, fournir un acte de naissance du candidat ou une copie du livret de famille ou une copie de décision de justice.
- Un certificat médical d'aptitude à faire remplir par son médecin traitant (ou autre médecin) au dos du formulaire d'inscription.
- Une copie de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (A.S.S.R.) 1 ou 2. Si non titulaire de l'A.S.S.R. 1 ou 2, fournir une copie de l'Attestation de Sécurité Routière (A.S.R.).

***Cas particulier :** Pour les personnes venant de métropole ou de l'étranger, qui détiennent une pièce d'identité (CNI) ou passeport avec une adresse hors de PF, merci de joindre un des documents cités ci-dessous :

- Carte CPS faisant valoir des droits pour 185 jours et plus ;
- Une « facture contrat EDT » ou une facture EDT de moins de trois mois indiquant six mois de consommation ;
- Un titre de séjour établi par le Haut-Commissariat pour les étrangers (*hors UE et EEE*) en cours de validité ;
- Un contrat de travail ou un arrêté d'affectation en cours établi pour une période de 185 jours minimum ;
- Un certificat de positionnement militaire mentionnant la durée du séjour ;
- Un certificat de scolarité, une carte scolaire ou une carte d'étudiant établie en Polynésie française pour l'année en cours ;
- Un contrat de bail en cours établi pour une durée de 185 jours minimum et **enregistré à la Direction des Affaires Foncières (D.A.F.)**



+689 89 42 61 61



warning.porinetia@gmail.com



<https://warningautomotoecole.pf>



facebook.com/Warningautomotoecole